



ARRÊT DE TRAVAIL : DÉMARCHES SIMPLES, MODE D'EMPLOI !

Je transmets mon arrêt de travail dans le respect
des **délais réglementaires** à mon centre de sécurité sociale
et à mon employeur.

POUR LES SUPERMARCHÉS MATCH :



1 DEPUIS MON ADP dans Mon RH

- 1 Saisir une demande
- 2 Type : choisir transmission d'un arrêt de travail
- 3 Télécharger votre arrêt et Envoyer

OU



2 PAR EMAIL OU COURRIER au service Relation Collaborateurs



fr_contactsrh@carrefour.com
(Objet : Arrêt de travail)



Carrefour Direction Paie – Service Relation Collaborateurs
ZAE saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz
CS60075 – 91002 Evry Cedex



CFDT

La CFDT est là pour vous accompagner !



Vincent VIAENE DSC CFDT
vincentviaene@ymail.com
06 30 07 55 73

Rejoignez-nous sur Facebook
[Cfdt Supermarchés Match](#)



**CONTACTEZ
VOS ÉLUS CFDT
EN CAS DE BESOIN**